

— Séance du 15 novembre 2021 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérard BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Absents avec excusé : NIEWIADOMSKI Miguel (pouvoir à personne)

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Pendant que les conseillers municipaux procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente, le maire informe toute l'assemblée de plusieurs informations concernant la vie de la commune et du conseil municipal :

- Rejet du permis d'aménager : le grand Amiénois nous a signifié le refus du permis d'aménager deux terrains pour construction de deux pavillons ; un recours gracieux a été adressé à la « section recours » de la DRAC ; des copies du dossier ont été envoyées à madame la Préfète, Monsieur le sénateur Stéphane Demilly et le député François Ruffin.
- Travaux rue Jean Choquet : le démarrage a pris plusieurs jours de retard ; c'est souvent le cas dans ce genre de chantier ;
- Partenariat entre le CCAS et le Crédit Agricole : à dater du 1er janvier 2021, un livret d'épargne de 30 euros sera remis à chaque naissance aux parents concernés ; 15 € offerts par le Crédit Agricole et 15 euros par le CCAS.
- Départ en retraite de Marie José Bécue : il devrait s'opérer vers la fin du mois de janvier et une personne sera recrutée en contrat aidé pour assurer la garderie du matin, la restauration et le ménage à la cantine, et une partie du nettoyage des classes.
- Départ de M. Joël GREVET du SIVU Voirie de Picquigny le jeudi 18 novembre ; la plaque de la ville lui sera remise pour services rendus à la commune.
- Bibliothèque : le contrat aidé de Madame Élisabeth MOISAN a été renouvelé pour une année de plus.
- Rénovation d'une partie du mur des jardins du Château : face à la collégiale et juste après la grille d'entrée des jardins, la réfection de ce mur sera réalisée en plusieurs fois : le secteur de l'Eglise devrait à nouveau s'améliorer.
- Quinzaine commerciale ; elle aura bien lieu et se déroulera du 18 au 31 décembre 2021 et le tirage est prévu le dimanche 9 janvier à 15 heures salle polyvalente.
- Char de Noël : il se déroulera de nouveau en extérieur le 24 décembre à partir de 17 heures avec l'itinéraire habituel.

Achat de charrettes

Monsieur le maire informe l'assemblée que M. Le Henaff Hervé domicilié à Fourdrinoy a mis en vente deux charrettes genre calèches pour le prix de 1050 euros ; ces charrettes, destinées à être entreposées dans la commune afin de les fleurir, sont en très bon état. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'achat des dites charrettes au prix de 1050 euros à M. Le Henaff à Fourdrinoy et autorise le maire à effectuer toutes démarches se rapportant à cette affaire.

Points sur le recrutement de Messieurs MONIAUX Christophe et ROUSSEL Grégory

Une publication concernant l'ouverture des deux postes a eu lieu au centre de gestion pendant une durée de deux mois du 16 août au 15 octobre.

Concernant le poste à l'agence postale communale ; aucune candidature n'a été déposée excepté celle de Monsieur Grégory ROUSSEL, actuellement en poste.

Concernant le poste d'adjoint technique sur la voirie, Monsieur le maire fait état de 7 candidatures qui ont été examinées et auxquelles il a été répondu négativement le 19 octobre 2021 pour 6 d'entre elles. La candidature de M. Christophe MONIAUX a été retenue.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du recrutement des personnes suivantes :

- Monsieur Grégory ROUSSEL à l'agence postale communale en tant qu'adjoint technique stagiaire à compter du 1er janvier 2022 ;
- Monsieur Christophe MONIAUX dans les services techniques en tant qu'adjoint technique stagiaire à compter du 1er janvier 2022

Travaux d'isolation du grenier de la mairie pour l'accès au local d'archives

Les archives de la mairie sont entreposées au grenier dans une pièce destinée à cet effet . Or, le grenier de la mairie n'est pas isolé et est très poussiéreux rendant le travail d'archivage difficile ainsi que l'accès à la pièce d'archives.

Monsieur le maire présente à cet effet un devis de l'entreprise Picquigny Isolation pour un montant de 5200 € HT soit 6240 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire exécuter les travaux pour un montant de 5200 € HT soit 6240 € TTC et autorise le maire à signer le devis.

Proposition prêt caisse épargne de 70 000 € pour divers achats (camion benne, bateau faucardeur, et divers matériels destinés aux agents de la voirie)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel plus performant pour les employés de la voirie et également de changer le camion qui a 7 ans et qui commence à nécessiter de grosses réparations ainsi que d'autres achats pour le marais communal. Pour ce faire, des devis ont été demandés, à savoir :

- Remplacement du camion :
 - ETS Renault : 35 091,36 € TTC
 - ETS Peugeot : 34 358,76 € TTC (occasion avec 10 000 km)
- À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir les Ets Renault afin d'acheter le camion et autorise le maire à signer le bon de commande.
- Achat d'un disque thermique, d'un nettoyeur karcher thermique et d'un ensemble de deux feux tricolores : devis de l'entreprise LOXAM pour un montant de 7 126,32 € TTC
- Achat d'un bateau faucardeur : devis de Profil Nature pour un montant de 12 027,29 € TTC
- Achat d'une tondeuse débroussaileuse pour le marais pour l'entretien des chemins :
- Devis des Ets DEBOFFE pour un montant de 3 780 € TTC
- Devis de LAGRANGE MOTOCULTURE : montant de 3900 € TTC

À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir les ETS DEBOFFE pour un montant TTC de 3 780 €.

Total des achats TTC : 58 025,37 € TTC

À l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux dits achats tels que définis ci-avant.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de contracter un prêt d'un montant de 70 000 €. Aux 58 025,37 € TTC sera ajoutée la somme de 6240 € TTC pour les travaux d'isolation du grenier de la mairie, soit 64 265,37 € ; le solde disponible soit 5700 € sera utilisé pour le remplacement du portail de l'école de la vigne (entrée sur le bas).

Une seule offre de prêt a été remise par la caisse d'Épargne, le crédit agricole n'ayant pas répondu à notre demande.

Le taux proposé est de 0,80 % avec une commission d'engagement de 300 € sur une durée de 6 ans ; échéance constante de 2990,14 € par trimestre et un coût financier total de 1763,36 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de prêt aux conditions susvisées et autorise le maire à effectuer toute démarche se rapportant à cette affaire.

Proposition d'attribuer des noms aux allées du cimetière ancien et nouveau

Monsieur le maire avait souhaité donner des noms de personnes aux différentes allées nouvellement créées dans les cimetière ancien et nouveau. Après discussion, le conseil municipal est plutôt favorable à l'attribution de numéros à ces allées et ce afin de ne pas créer une polémique inutile quant aux personnes qui auraient pu être retenues. Ces numéros d'allées permettront aux personnes extérieures se

rendant au cimetière ou aux services de pompes funèbres de pouvoir retrouver plus facilement une concession. Un plan avec les numéros d'allées sera installé aux deux entrées.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de donner des numéros aux allées du cimetière.

Renouvellement bail logement presbytère À JORON THOMAS et RUBIGNY Jennifer

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de M. JORON Thomas et RUBIGNY Jennifer prend fin au 30/11/2021 et propose de le renouveler pour une durée de trois à compter du 01/12/2021 avec maintien du loyer précédent soit 450 € (logement situé au 2e étage de l'ancien presbytère). Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail consenti à M. JORON Thomas et MME RUBIGNY Jennifer pour une durée de 3 ans à compter du 1/12/2021 moyennant un loyer mensuel de 450 € et autorise le maire à signer le dit bail.

Renouvellement bail logement école à M. et Mme MILLE Jean-René

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de M. ET MME MILLE Jean-René prend fin au 30/11/2021 et propose de le renouveler pour une durée de trois à compter du 01/12/2021 avec augmentation du montant du loyer de 5 € qui est actuellement de 515 €, le portant à 520 € par mois. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail consenti à M. ET MME MILLE Jean-René pour une durée de 3 ans à compter du 1/12/2021 moyennant un loyer mensuel de 520 € et autorise le maire à signer le dit bail.

Décision budgétaire modificative

A l'unanimité les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire modificative suivante :

• Section de fonctionnement :

Dépenses :

60622 carburant	1000
60633 fournitures voirie	5000
60632 fournitures petit matériel	3000
61521 entretien terrain.....	2000
6226 honoraires.....	1200
6358 taxe aménagement.....	2997
6411 personnel titulaire	5000
617 études	1200
61551 entretien véhicules.....	2000
6413 personnel non titulaire	25000
6188 frais centre aéré.....	6000
64168 Salaire CAE	-20000
6451 charges sécurité sociale	+5435
673 titres annulés	6600
TOTAL	46 432

Recettes

70311 concession cimetière	1750
7711 pénalités sur marché	4560
7035 droits chasse pêche.....	390
70632 centre de loisirs.....	15 000
7318 rôle suppl impôts.....	811
7788 recettes exception.....	1 075
7381 TADEM	14608
74751 participations CCNS	8238

TOTAL **46 432**